



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

Adresse de l'immeuble concerné – 364 A, chemin du Fleuve (lot : 2 049 224)

La demande se résume à ce qui suit:

Permettre la démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée de deux étages.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 12 février 2019 à 19 h 30, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 23 janvier 2019.

La directrice générale adjointe et greffière,

(Louise Sisa-Héroux, B.A.A.)

LSH/cp



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Sislà-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal Saint-François, édition du 23 janvier 2019;
2. affiché au bureau de la Ville et publié sur le site Internet de la Ville le 23 janvier 2019.

La directrice générale adjointe et greffière,

Louise Sislà-Héroux, B.A.A.
LSH/cp.